

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 309

8 avril 2005

SOMMAIRE

A.M.C. Advanced Microsystems Company S.A., Luxembourg	14793	Sicav, Luxembourg	14809
Abtimo S.A., Luxembourg	14812	EuroFundLux, Euromobiliare International Fund, Sicav, Luxembourg	14814
Activest Lux Global Portfolio, Sicav, Luxembourg	14816	European General Investments S.A., Luxembourg	14821
Aden Invest S.A.H., Luxembourg	14805	Europhenix Management Company S.A., Luxembourg	14808
Alma Finance S.A., Luxembourg	14825	Fant S.A., Luxembourg	14807
Alpes Mont Blanc Investissement S.A., Luxembourg	14818	Financière de Beaufort S.A., Luxembourg	14820
Altrum Sicav, Luxembourg-Strassen	14824	Fingie S.A., Luxembourg	14791
Andalos S.A.H., Luxembourg	14828	Fiver S.A.H., Luxembourg	14817
Anegada S.A., Luxembourg	14818	Fixe, Sicav, Luxembourg	14829
Argolin S.A., Strassen	14803	Fortescue Holding S.A., Luxembourg	14819
B.C. Gesellschaft Holding S.A., Luxembourg	14824	Fortis Personal Portfolio FoF, Sicav, Luxembourg	14811
Baou S.A., Luxembourg	14815	Fortis Personal Portfolio Fund, Sicav, Luxembourg	14812
Best Cars, S.à r.l., Bivels	14787	FundSelect	14792
Bourghaus S.A., Luxembourg	14824	G.A.B.N.B. S.A.H., Luxembourg	14808
BRG Fund, Sicav, Luxembourg	14827	Gefip Euroland Quantitatif, Sicav, Luxembourg	14806
Bulaxie Participations S.A., Luxembourg	14816	Gilda Participations S.A., Luxembourg	14815
Cafina S.A., Senningerberg	14787	Gorinvest S.A., Luxembourg	14819
Caiman Investissements S.A., Luxembourg	14821	Grenelle Investissement S.A., Luxembourg	14825
Carmignac Portfolio, Sicav, Luxembourg	14822	H2F S.A., Luxembourg	14806
Carolus Investment Corporation S.A.H., Luxembourg	14827	Hanota Holdings S.A., Luxembourg	14810
Central Asian Flour S.A., Luxembourg	14806	Harlstone S.A.H., Luxembourg	14813
Ceros Fund	14789	Holding Papermill International S.A., Luxembourg	14811
Com Selection, Sicav, Luxembourg	14820	Immobilière Orion S.A., Luxembourg	14829
Comilfo S.A., Luxembourg	14820	International Steel Export S.A., Luxembourg	14792
Concern S.A., Luxembourg	14826	Invelec S.A., Luxembourg	14793
Cosafin S.A., Luxembourg	14813	IXIS Caspian Investment Fund, Sicav, Luxembourg	14795
Cosmefin International S.A., Luxembourg	14795	(De) Klenge Kach, S.à r.l., Warken	14801
Danzi Holding S.A., Luxembourg	14829	Lamazère Holding S.A., Luxembourg	14827
Dexia Clickinvest, Sicav, Luxembourg	14810	Lebanon Holdings, Sicaf, Luxembourg	14805
Dexia Convertix, Sicav, Luxembourg	14821	Lendit Malines S.A.H., Luxembourg	14786
Dexia Micro-Credit Fund, Sicav, Luxembourg	14803	Lion Oblilux, Sicav, Luxembourg	14830
Dinvest, Sicav, Luxembourg	14808	Lithonia Holding S.A., Luxembourg	14823
Dorazine Finance S.A.H., Luxembourg	14818	MainFirst, Sicav, Luxembourg	14807
Eagle Energy Group S.A., Luxembourg	14812	MeesPierson-Strategy, Sicav, Luxembourg	14823
Eleven Investment S.A., Luxembourg	14802	Millennium S.A.H., Luxembourg	14832
Eraculus Investments S.A., Luxembourg	14814		
EuroFundLux, Euromobiliare International Fund,			

Mir Quality Growth Sicav, Luxembourg	14826	Sinopia Alternative Funds, Sicav, Luxembourg . . .	14805
Miralt Sicav, Luxembourg	14822	Sinopia Global Funds, Sicav, Luxembourg	14803
Miroblig, Sicav, Luxembourg	14825	Société Financière de Senningerberg S.A.H., Lu-	
Pan-Holding, Sicav, Luxembourg	14809	xembourg	14830
Photon International S.A., Luxembourg	14804	Soludec S.A., Luxembourg	14804
Plastique S.A., Luxembourg	14794	Spareplan S.A.H., Luxembourg	14817
(The) Private Equity Company S.A., Luxembourg	14832	Sydney S.A.	14787
Raw Patents S.A.H., Luxembourg	14823	Tibre S.A., Luxembourg	14832
Renders S.A., Luxembourg	14817	Torres Vedras Holdings S.A., Luxembourg	14813
Rhune S.A., Luxembourg	14826	Trocadero Development S.A., Luxembourg	14822
(The) Sailor's Fund, Sicav, Luxembourg	14819	Universal Group for Industry and Finance S.A.H.,	
Samuel's Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxem-		Luxembourg	14804
bourg	14816	Vialdo Holding S.A., Luxembourg	14811
Scheffer Participations S.A., Luxembourg	14814	Sylcanus S.A., Luxembourg	14818
Schroder International Selection Fund, Sicav, Sen-		Wampum S.A., Luxembourg	14828
ningerberg	14831	Wine Yard S.A., Luxembourg	14807
Share, Sicav, Luxembourg	14828	Xelofin S.A., Luxembourg	14802

LENDIT MALINES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 72.679.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le deux décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LENDIT BLANKENBERG S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, ici représentée par le président du conseil d'administration Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme holding LENDIT MALINES S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 72.679, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 54 du 17 janvier 2000. Les statuts ont été modifiés suivant décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 518 du 3 avril 2002.

II) Que le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III) Que LENDIT BLANKENBERG S.A., préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société LENDIT MALINES S.A., préqualifiée.

IV) Que de ce fait et par la volonté expresse de l'actionnaire unique de procéder à la dissolution, ladite société LENDIT MALINES S.A., a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.

V) Que l'actionnaire unique, préqualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de LENDIT MALINES S.A., est réglé et que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.

VI) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

VII) Que les documents sociaux de la société LENDIT MALINES S.A., seront conservés pendant une période de cinq ans au siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

En conséquence le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte. fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 1, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

P. Frieders.

(000307.3/212/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

CAFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 50.317.

Le bilan au 31 janvier 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Signature.

(004023.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

SYDNEY S.A., Société Anonyme (en liquidation judiciaire).

R. C. Luxembourg B 39.587.

Par jugement n° 179/05 rendu en date du 10 mars 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le juge-commissaire Jean-Paul Meyers en son rapport oral et le Ministère Public en ses conclusions:

dit la demande présentée par Bijan Sheibani et la société de droit des Iles Vierges Britanniques BUSBY LIMITED recevable et fondée

partant, rapporta le jugement de clôture du 20 juin 2002;

déclara réouverte la liquidation de la société anonyme SIDNEY S.A, dont le siège social à Luxembourg, 13, rue des Bains, a été dénoncé le 15 avril 1994 par l'étude d'avocats DUPONG ET ASSOCIES;

nomma juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigna comme liquidateur Maître Alain Rukavina, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;

ordonna la publication du présent jugement par extraits au Mémorial, ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt;

mit les frais, y compris ceux des opérations de liquidation closes par jugement du 20 juin 2002 à charge de la société, sinon, en cas d'insuffisance, à charge des requérants Bijan Sheibani et la société de droit des Iles Vierges Britanniques BUSBY LIMITED.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

Pour extrait conforme

M^e A. Rukavina

Le liquidateur judiciaire

Pour copie conforme

Pour M^e A. Rukavina

M^e F. Debroise

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028467.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

BEST CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9453 Bivels, 27, rue du Lac.

R. C. Luxembourg B 105.067.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur Raymond Lotzkes, commerçant, né à Luxembourg le 24 septembre 1958, matricule n° 19580924215, célibataire, demeurant à L-9453 Bivels, 27, rue du Lac.

Lequel a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la société est le commerce de voitures d'occasion.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de BEST CARS, S.à r.l. unipersonnelle.

Art. 5. Le siège social est établi à L-9453 Bivels, 27, rue du Lac. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,- euros) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125,- euros) chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Monsieur Raymond Lotzkes, commerçant, né à Luxembourg le 24 septembre 1958, matricule n° 19580924215, célibataire, demeurant à L-9453 Bivels 27, rue du Lac, prénommé.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant Monsieur Raymond Lotzkes, préqualifié.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents euros (800,-).

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, états et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Lotzkes, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2004, vol. 614, fol. 75, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

Pour expédition conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 décembre 2004.

F. Unsen.

(904310.3/234/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2004.

CEROS FUND, Fonds Commun de Placement.

Änderungsvereinbarung

Zwischen

1. IPConcept FUND MANAGEMENT S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen

und

2. DZ BANK INTERNATIONAL S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen

wird im Hinblick auf den Luxemburger Investmentfonds CEROS FUND, folgendes beschlossen:

Änderung des Verwaltungsreglements

Das Verwaltungsreglement des Investmentfonds CEROS FUND vom 24. September 2004 in Kraft getreten am 19. August 2004, wird in folgenden Punkten neu gefasst:

Im gesamten Verwaltungsreglement wird die Bezeichnung Rechenschaftsbericht durchgehend durch die Bezeichnung Jahresbericht, die Bezeichnung Lit. durchgehend durch die Bezeichnung Buchstaben ersetzt. Das Substantiv Artikel wird im gesamten Verwaltungsreglement, wenn im Genetiv, um ein «s» ergänzt.

- Einleitender Absatz:

Der Absatz vor «Artikel 1 - Der Fonds» hinsichtlich der Daten bezüglich des Inkrafttretens des Allgemeinen Verwaltungsreglements und bezüglich der Veröffentlichung des Verwaltungsreglements wird um folgenden Satz ergänzt:

«... Eine erste Änderung wurde am 8. April 2005 im Mémorial veröffentlicht und trat am 1. April 2005 in Kraft.»

Änderungen der folgenden Artikel des Verwaltungsreglements:

Artikel 4. Allgemeine Bestimmungen der Anlagepolitik.

Punkt 2 g) wird um das Wort «den» ergänzt und lautet nun wie folgt:

«abgeleitete Finanzinstrumente («Derivate»), einschließlich gleichwertiger bar abgerechneter Instrumente, erworben, die an einem der unter den Absätzen a), b) oder c) bezeichneten geregelten Märkte gehandelt werden, und/oder abgeleitete Finanzinstrumente, die nicht an einer Börse gehandelt werden («OTC-Derivate»), sofern...»

Artikel 6. Anteilwertberechnung Punkt 3.

Punkt 3 des Artikels 6 wird um einen Teilsatz und um einen Absatz ergänzt und wie folgt neu gefasst:

«Der Anteilwert wird von der Verwaltungsgesellschaft oder einem von ihr Beauftragten unter Aufsicht der Depotbank an jedem Bankarbeitstag in Luxemburg mit Ausnahme des 24. und 31. Dezember eines jeden Jahres («Bewertungstag») berechnet.

Die Verwaltungsgesellschaft kann jedoch beschließen, den Anteilwert am 24. und 31. Dezember eines Jahres zu ermitteln, ohne dass es sich bei diesen Wertermittlungen um Berechnungen des Anteilwertes an einem Bewertungstag im Sinne des vorstehenden Satz 1 dieser Ziffer 3 handelt. Folglich können die Anleger keine Ausgabe, Rücknahme und/oder Umtausch von Anteilen auf Grundlage eines am 24. Dezember und/oder 31. Dezember eines Jahres ermittelten Anteilwertes verlangen.»

Artikel 8. Ausgabe von Anteilen

Punkt 2 wird abgeändert und lautet nun wie folgt:

2. «Zeichnungsanträge für den Erwerb von Namensanteilen können bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank, der Register- und Transferstelle, der Vertriebsstelle und den Zahlstellen eingereicht werden. Diese entgegennehmenden Stellen sind zur unverzüglichen Weiterleitung der Zeichnungsanträge an die Register- und Transferstelle verpflichtet. Maßgeblich ist der Eingang bei der Register- und Transferstelle. Diese nimmt die Zeichnungsanträge im Auftrag der Verwaltungsgesellschaft an.

Vollständige Zeichnungsanträge für den Erwerb von Namensanteilen, welche bis spätestens 17.00 Uhr an einem Bewertungstag bei der Register- und Transferstelle eingegangen sind, werden zum Ausgabepreis des darauf folgenden Bewertungstages abgerechnet, sofern der Gegenwert der gezeichneten Anteile zur Verfügung steht. Die Verwaltungsgesellschaft stellt auf jeden Fall sicher, dass die Ausgabe von Anteilen auf der Grundlage eines dem Anleger vorher unbekanntes Anteilwertes abgerechnet wird. Sollte dennoch der Verdacht bestehen, dass ein Anleger Late-Trading betreibt, kann die Verwaltungsgesellschaft die Annahme des Zeichnungsantrages solange verweigern, bis der Antragsteller jegliche Zweifel in Bezug auf seinen Zeichnungsantrag ausgeräumt hat. Vollständige Zeichnungsanträge für den Erwerb von Namensanteilen, welche nach 17.00 Uhr an einem Bewertungstag bei der Register- und Transferstelle eingegangen sind, werden zum Ausgabepreis des übernächsten Bewertungstages abgerechnet, sofern der Gegenwert der gezeichneten Anteile zur Verfügung steht.

Sollte der Gegenwert der gezeichneten Anteile zum Zeitpunkt des Eingangs des vollständigen Zeichnungsantrages bei der Register- und Transferstelle nicht zur Verfügung stehen oder der Zeichnungsantrag fehlerhaft oder unvollständig sein, wird der Zeichnungsantrag als mit dem Datum bei der Register- und Transferstelle eingegangen betrachtet, an dem der Gegenwert der gezeichneten Anteile zur Verfügung steht bzw. der Zeichnungsschein ordnungsgemäß vorliegt.

Der Ausgabepreis ist innerhalb von zwei Bewertungstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag in der jeweiligen Teilfondswährung bei der Depotbank in Luxemburg zahlbar.

Sofern der Gegenwert aus dem Fondsvermögen, insbesondere aufgrund eines Widerrufs, der Nichteinlösung einer Lastschrift oder aus anderen Gründen, abfließt, nimmt die Verwaltungsgesellschaft die jeweiligen Anteile im Interesse des Fonds zurück. Etwaige, sich auf das Fondsvermögen negativ auswirkende, aus der Rücknahme der Anteile resultierende Differenzen hat der Antragsteller zu tragen. Fälle des Widerrufs aufgrund verbraucherrechtlicher Regelungen sind von dieser Regelung nicht erfasst.

Ein Zeichnungsantrag für den Erwerb von Namensanteilen ist dann vollständig, wenn er den Namen, den Vornamen und die Anschrift, das Geburtsdatum und den Geburtsort, den Beruf und die Staatsangehörigkeit des Anlegers, die Anzahl der auszugebenden Anteile bzw. den zu investierenden Betrag, sowie den Namen des Teilfonds angibt und wenn er von dem entsprechenden Anleger unterschrieben ist. Darüber hinaus muss die Art und Nummer sowie die ausstellende Behörde des amtlichen Ausweises, den der Anleger zur Identifizierung vorgelegt hat, auf dem Zeichnungsschein vermerkt sein, sowie eine Aussage darüber, ob der Anleger ein öffentliches Amt bekleidet. Die Richtigkeit der Angaben ist von der entgegennehmenden Stelle auf dem Zeichnungsschein zu bestätigen.

Des Weiteren erfordert die Vollständigkeit eine Aussage darüber, dass der/die Anleger wirtschaftliche Berechtigte(-r) der zu investierenden und auszugebenden Anteile ist/sind. Die Bestätigung des Anlegers/der Anleger, dass es sich bei den zu investierenden Geldern nicht um Erträge aus einer/mehrerer strafbare/-n/-r Handlung/-en handelt; Eine Kopie des zur Identifizierung vorgelegten amtlichen Personalausweises oder Reisepasses. Diese Kopie ist mit einem Vermerk: «Wir bestätigen, dass die in dem amtlichen Ausweispapier ausgewiesene Person in Person identifiziert wurde und die vorliegende Kopie des amtlichen Ausweisepapiers mit dem Original übereinstimmt.» zu versehen.»

Punkt 3 wird abgeändert und lautet nun wie folgt:

3. «Zeichnungsanträge für den Erwerb von Inhaberanteilen werden von der Stelle, bei der der Zeichner sein Depot unterhält, an die Depotbank weitergeleitet. Maßgeblich für den Eingang des Zeichnungsantrags ist der Eingang bei der Depotbank.

Vollständige Zeichnungsanträge für den Erwerb von Inhaberanteilen, welche bis spätestens 17.00 Uhr an einem Bewertungstag bei der Depotbank eingegangen sind, werden zum Ausgabepreis des darauf folgenden Bewertungstages abgerechnet, sofern der Gegenwert der gezeichneten Anteile zur Verfügung steht. Die Verwaltungsgesellschaft stellt auf jeden Fall sicher, dass die Ausgabe von Anteilen auf der Grundlage eines dem Anleger vorher unbekanntes Anteilwertes abgerechnet wird. Sollte dennoch der Verdacht bestehen, dass ein Anleger Late-Trading betreibt, kann die Verwaltungsgesellschaft die Annahme des Zeichnungsantrages solange verweigern, bis der Antragsteller jegliche Zweifel in Bezug auf seinen Zeichnungsantrag ausgeräumt hat. Vollständige Zeichnungsanträge für den Erwerb von Inhaberanteilen, welche nach 17.00 Uhr an einem Bewertungstag bei der Depotbank eingegangen sind, werden zum Ausgabepreis des übernächsten Bewertungstages abgerechnet, sofern der Gegenwert der gezeichneten Anteile zur Verfügung steht.

Der Ausgabepreis ist innerhalb von zwei Bewertungstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag in der jeweiligen Teilfondswährung bei der Depotbank in Luxemburg zahlbar.

Die Anteile werden bei Eingang des Ausgabepreises bei der Depotbank im Auftrag der Verwaltungsgesellschaft von der Depotbank übertragen, indem sie bei der Stelle gutgeschrieben werden, bei der der Zeichner sein Depot unterhält.

Im Falle von Sparplänen wird höchstens ein Drittel von jeder der für das erste Jahr vereinbarten Zahlungen für die Deckung von Kosten verwendet und die restlichen Kosten auf alle späteren Zahlungen gleichmäßig verteilt.»

Artikel 10. Rücknahme und Umtausch von Anteilen

Der erste Absatz von Punkt 3 des Artikels 10 wird um einen Teilsatz ergänzt und lautet nun wie folgt:

«Der Umtausch sämtlicher Anteile oder eines Teils derselben in Anteile eines anderen Teilfonds erfolgt auf der Grundlage des entsprechend Artikel 6 Nr. 4 dieses Verwaltungsreglements maßgeblichen Anteilwertes der betreffenden Teilfonds unter Berücksichtigung einer Umtauschprovision zugunsten der Vertriebsstelle in Höhe von maximal 1% des Anteilwertes der zu zeichnenden Anteile, mindestens jedoch in Höhe der Differenz des Ausgabeaufschlags des Teilfonds der umzutauschenden Anteile zu dem Ausgabeaufschlag des Teilfonds, in welchen ein Umtausch erfolgt. Falls keine Umtauschprovision erhoben wird, wird dies für den jeweiligen Teilfonds in dem betreffenden Anhang zum Verkaufsprospekt erwähnt.»

Punkt 4 des Artikels 10 wird abgeändert und lautet nun wie folgt:

4. «Vollständige Rücknahmeanträge bzw. Umtauschanträge für die Rücknahme bzw. den Umtausch von Namensanteilen können bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank, der Register- und Transferstelle, der Vertriebsstelle und den Zahlstellen eingereicht werden. Diese entgegennehmenden Stellen sind zur unverzüglichen Weiterleitung der Rücknahmeanträge bzw. Umtauschanträge an die Register- und Transferstelle verpflichtet. Maßgeblich ist der Eingang bei der Register- und Transferstelle.

Ein Rücknahmeantrag bzw. ein Umtauschantrag für die Rücknahme bzw. den Umtausch von Namensanteilen ist dann vollständig, wenn er den Namen und die Anschrift des Anteilinhabers, sowie die Anzahl bzw. den Gegenwert der zurückzugebenden oder umzutauschenden Anteile und den Namen des Teilfonds angibt, und wenn er von dem entsprechenden Anteilinhaber unterschrieben ist.

Vollständige Rücknahmeanträge bzw. Umtauschanträge für die Rücknahme bzw. den Umtausch von Inhaberanteilen werden durch die Stelle, bei der der Anteilinhaber sein Depot unterhält, an die Depotbank weitergeleitet. Maßgeblich ist der Eingang bei der Depotbank.

Vollständige Rücknahmeanträge bzw. vollständige Umtauschanträge, welche bis spätestens 17.00 Uhr an einem Bewertungstag eingegangen sind, werden zum Anteilwert des darauf folgenden Bewertungstages, abzüglich eines etwaigen Rücknahmeabschlages bzw. unter Berücksichtigung der Umtauschprovision, abgerechnet. Die Verwaltungsgesellschaft stellt auf jeden Fall sicher, dass die Rücknahme bzw. der Umtausch von Anteilen auf der Grundlage eines dem Anleger vorher unbekanntes Anteilwertes abgerechnet wird. Vollständige Rücknahmeanträge bzw. vollständige Umtauschanträge, welche nach 17.00 Uhr an einem Bewertungstag eingegangen sind, werden zum Anteilwert des übernächsten Bewertungstages, abzüglich eines etwaigen Rücknahmeabschlages bzw. unter Berücksichtigung der Umtauschprovision, abgerechnet.

Die Auszahlung des Rücknahmepreises erfolgt innerhalb von zwei Bewertungstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag in der jeweiligen Teilfondswährung. Im Fall von Namensanteilen erfolgt die Auszahlung auf ein vom Anteilinhaber anzugebendes Konto.

Sich aus dem Umtausch von Inhaberanteilen ergebende Spitzenbeträge werden von der Depotbank in bar ausgeglichen.»

Die vorstehenden Änderungen treten am 1. April 2005 in Kraft.

Diese Änderungsvereinbarung wurde in vier Exemplaren ausgefertigt.

Luxemburg, den 1. März 2005.

IPConcept FUND MANAGEMENT S.A. / DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06358. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027003.3//140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2005.

FINGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.680.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société DEWEY HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Ellen L. Skelton Building Fischer's Estate, P.O. Box 3820 Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 27 novembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que la société anonyme holding FINGIE S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.680, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 361 du 8 juillet 1997.

II. Que le capital de la société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III. Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société FINGIE S.A., qu'en conséquence celle-ci se trouve dissoute de plein droit par la réunion de toutes les parts en une seule main.

IV. Que la comparante se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V. Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII. Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII. Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante requiert le notaire de constater que la société anonyme FINGIE S.A., est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les mille deux cent cinquante (1.250) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Frais

Les frais des présentes sont évalués sans nul préjudice à environ six cents euros (EUR 600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 29 décembre 2004, vol. 358, fol. 46, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 décembre 2004.

H. Beck.

(000143.3/201/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

FundSelect, Fonds Commun de Placement.

Der Änderungsbeschluss des Sonderreglements des Fonds FundSelect, welcher von der ACTIVEST INVESTMENT-GESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (ACTIVEST LUXEMBOURG) verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-BD00935, wurde am 7. April 2005 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxemburg, am 8. April 2005.

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

(028465.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

INTERNATIONAL STEEL EXPORT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 21.206.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Georges Thinnes, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ARCELOR PROFIL, ayant son siège social au 3, rue Charles d'Huart, F-57972 Yutz,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

1.- Que la société anonyme INTERNATIONAL STEEL EXPORT, R.C.S. Luxembourg B n° 21.206, ayant son siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en remplacement de son collègue empêché M^e Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 47 du 18 février 1984, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 31 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 426 du 16 mars 2002.

2.- Que le capital social de la société anonyme INTERNATIONAL STEEL EXPORT s'élève actuellement à EUR 37.500 (trente-sept mille cinq cents euros) représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3.- Que son mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme INTERNATIONAL STEEL EXPORT.

4.- Que par la présente, son mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5.- Que son mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme INTERNATIONAL STEEL EXPORT, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6.- Que son mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7.- Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9.- Que le mandataire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Thinnes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 46, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

J. Elvinger.

(000052.3/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

A.M.C. ADVANCED MICROSYSTEMS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 100.963.

INVELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 81.049.

—

PROJET DE FUSION

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

I.- Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme A.M.C. ADVANCED MICROSYSTEMS COMPANY S.A., (ci-après la «société absorbante»), établie et ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 100.963 constituée à Luxembourg en date du 6 mai 2004.

Le mandataire agit en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise en date du 23 mars 2005, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Monsieur Marc Koeune, préqualifié, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme INVELEC S.A., (ci-après la «société absorbée»), établie et ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 81.049 constituée à Luxembourg en date du 8 mars 2001.

Le mandataire agit en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise en date du 23 mars 2005, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les conseils d'administration de la société absorbante et de la société absorbée ont approuvé le projet de fusion entre la société A.M.C. ADVANCED MICROSYSTEMS COMPANY S.A. et la société INVELEC S.A.

La société absorbante étant titulaire de 100 % des actions de la société absorbée, les sociétés A.M.C. ADVANCED MICROSYSTEMS COMPANY S.A. et INVELEC S.A. sont dispensées de la tenue d'une assemblée générale, conformément aux articles 278 et 279 de la loi sur les sociétés commerciales, étant entendu qu'un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, un mois au moins avant que l'opération ne prenne effet entre parties, la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. Cette assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de la réquisition.

Conformément à l'article 271 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, le projet de fusion est établi par les présentes en la forme notariée.

Les termes du projet de fusion sont les suivantes:

1. La société A.M.C. ADVANCED MICROSYSTEMS COMPANY S.A., société anonyme, constituée en date du 6 mai 2004, avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 100 963, au capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital de la société INVELEC S.A., société anonyme constituée en date du 8 mars 2001, avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 81.049, au capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

2. La société anonyme A.M.C. ADVANCED MICROSYSTEMS COMPANY S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner, conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents et dans le cadre de la directive européenne réglementant les opérations de fusion, avec la société anonyme INVELEC S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2005.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a), b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales dont ils peuvent obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5 % (cinq pour cent) des parts du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

9. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

10. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

11. Dispositions diverses.

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il con viendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise des titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (de prêt, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile de siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné atteste la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, vol. 24CS, fol. 12, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

A. Schwachtgen.

(027868.2/230/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

PLASTICHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.244.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 2004

- Les mandats d'Administrateur de Madame Marjorie Fever, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A., avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Madame Françoise Dumont, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2004.

Certifié sincère et conforme

PLASTICHE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004563.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

COSMEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.738.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2004

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié à 67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

H. Peter

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004562.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**IXIS CASPIAN INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. CDC INVESTMENT FUND).**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 53.209.

In the year two thousand five, on the eighteenth of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CDC INVESTMENT FUND, with registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 53.209, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on December 21, 1995 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 59 dated February 1st, 1996. The articles of incorporation have been modified by a deed of M^e Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on December 21, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 224 of February 8, 2002.

The meeting is opened at 11.00 a.m., and Mademoiselle Frédérique Lefèvre, jurist, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Monsieur Yannick Deschamps, jurist, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mademoiselle Hélène Jastrzebski, jurist, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 2,739.3268 shares in circulation, 2,181.7358 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened registered letter sent to shareholders on March 9, 2005.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

* Modification of the denomination of the Company into IXIS CASPIAN INVESTMENT FUND and amendment of the article 1 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

«There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of IXIS CASPIAN INVESTMENT FUND.»

* Clarification of the creation within each class of shares of two or more categories of shares by the board of directors and amendment of the articles 5 and 11 of the Articles of Incorporation of the Company as follows;

- concerning article 5, add at the end of the 4th paragraph the following:

«The board of directors may further decide to create within each class of shares two or more categories. The categories, while attributing to the same Class, shall differ from each other with respect but not limited to (i) distribution policies, (ii) sales and redemption charge schedules, (iii) management and advisory fee structures, (iv) Shareholder services or other fees, (v) the currency or currency unit in which the category may be quoted and based on the rate of exchange between such currency or currency unit and the reference currency of the relevant class and/or (vi) the use of different hedging techniques in order to protect in the reference currency of the relevant category the assets and returns quoted in the currency unit of the relevant category of Shares against long-term movement of their currency unit, (vii) the relevant Valuation Date on which a category is issued and (viii) such other features as may be determined by the Board from time to time in compliance with applicable law. The category or categories issues shall be specified and more fully described in the selling documents. The board of directors may at any time create additional classes of categories of shares. Any reference to the class or classes includes a reference to its or their categories, if applicable.»

- Concerning article 11, add a new paragraph after the first one as follows:

«When the Board of Directors has decided for a specific class to issue several categories of Shares, the Board of Directors can decide to compute the Net Asset Value per Share of a category as set forth hereafter: on each Valuation Day, the assets and liabilities of the considered class are valued in the Reference Currency of the class as provided hereabove. The related categories of Shares participate in the portfolio of the class according to the portfolio entitlements attributable to each such category. The value of the total number of portfolio entitlements attributed to a particular category on a given Valuation Day adjusted with the value of the assets and liabilities relating to that category on that Valuation Day represents the total Net Asset Value attributable to that category of Shares on that Valuation Day. The Net Asset Value per Share of that category on a Valuation Day equals the total Net Asset Value of that category on that Valuation Day divided by the total number of Shares of that category then outstanding on that Valuation Day, with appropriate currency conversion in the dealing currency of the category, if appropriate.»

* Modification of the Articles of Incorporation of the Company to the Law of December 20, 2002 relating to Undertakings for Collective Investment as follows:

* Modify article 4 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of March 30, 1988»;

* Modify article 5 of the Articles, 3rd paragraph, substituting the reference «EUR 1.250.000» to the reference «LUF 50.000.000»;

* Modify article 5 of the Articles, 5th paragraph, substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002» to the reference «article 111 of the law of March 30, 1988»;

* Modify article 22 of the Articles, substituting the reference «December twenty, two thousand and two» to the reference «March thirty, nineteen eighty-eight»;

* Modify article 32 of the Articles, substituting «December twenty, two thousand and two» to the reference «March thirty, nineteen eighty-eight»;

* Modification of the article 11.C of the Articles, as follows:

«The board of directors shall establish a separate pool of assets for each class of shares. With respect to relations between shareholders, such pool shall be attributed only to the class of shares issued concerned. With respect to relations between the Company and third parties, the Company constitutes a single legal entity; however, notwithstanding the article 2093 of the Luxembourg Civil code, the assets of one Sub-Fund are only responsible for all debts, engagements and obligations attributable to this Sub-Fund. Pool shall be established in the following manner:

a. the proceeds from the issue of each class of shares shall be applied in the books of the Company to the pool of assets established for that class of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this article;

b. where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same pool as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool;

c. where the company incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any action taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool;

d. in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be equally divided between all the pools or, insofar as justified by the amounts, shall be allocated to the pools prorata to the net asset values;

e. in addition, upon the record date of assets and/or liabilities, including any dividend, attributed to a specific category of shares according to its specific features as provided in the selling documents, the net asset value of such category of shares shall be adapted accordingly by taking into account such attributed assets and/or liabilities.»

* Replacement of the article 19 of the Articles, as follows:

Art. 19. Manager. The board of directors of the Company has appointed CASPIAN CAPITAL MANAGEMENT LLC as manager (the «Manager») who shall supply the Company with recommendation and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to article 18 hereof and shall be appointed as day to day manager pursuant to Article 17 thereof

* in the Articles, replace reference to the Investment Advisor by the Manager.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The present meeting decides to modify the denomination of the Company from CDC INVESTMENT FUND into IXIS CASPIAN INVESTMENT FUND.

Second resolution

The present meeting decides to modify article 1 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

«There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of IXIS CASPIAN INVESTMENT FUND.»

Third resolution

The present meeting decides to clarify the creation within each class of shares of two or more categories of shares by the board of directors.

Fourth resolution

The present meeting decides to amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to add at the end of the 4th paragraph the following:

«The board of directors may further decide to create within each class of shares two or more categories. The categories, while attributing to the same Class, shall differ from each other with respect but not limited to (i) distribution policies, (ii) sales and redemption charge schedules, (iii) management and advisory fee structures, (iv) Shareholder services or other fees, (v) the currency or currency unit in which the category may be quoted and based on the rate of exchange between such currency or currency unit and the reference currency of the relevant class and/or (vi) the use of different hedging techniques in order to protect in the reference currency of the relevant category the assets and returns quoted in the currency unit of the relevant category of Shares against long-term movement of their currency unit, (vii) the relevant Valuation Date on which a category is issued and (viii) such other features as may be determined by the Board from time to time in compliance with applicable law. The category or categories issues shall be specified and more fully described in the selling documents. The board of directors may at any time create additional classes of categories of shares. Any reference to the class or classes includes a reference to its or their categories, if applicable.»

Fifth resolution

The present meeting decides to amend article 11 of the Articles of Incorporation of the Company adding a new paragraph after the first one as follows:

«When the Board of Directors has decided for a specific class to issue several categories of Shares, the Board of Directors can decide to compute the Net Asset Value per Share of a category as set forth hereafter: on each Valuation Day, the assets and liabilities of the considered class are valued in the Reference Currency of the class as provided hereabove. The related categories of Shares participate in the portfolio of the class according to the portfolio entitlements attributable to each such category. The value of the total number of portfolio entitlements attributed to a particular category on a given Valuation Day adjusted with the value of the assets and liabilities relating to that category on that Valuation Day represents the total Net Asset Value attributable to that category of Shares on that Valuation Day. The Net Asset Value per Share of that category on a Valuation Day equals the total Net Asset Value of that category on that Valuation Day divided by the total number of Shares of that category then outstanding on that Valuation Day, with appropriate currency conversion in the dealing currency of the category, if appropriate.»

Sixth resolution

The present meeting decides to modify the article 4 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of March 30, 1988».

Seventh resolution

The present meeting decides to modify the article 5 of the Articles, 3rd paragraph, substituting the reference «EUR 1,250,000» to the reference «LUF 50,000,000».

Eighth resolution

The present meeting decides to modify the article 5 of the Articles, 5th paragraph, substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002» to the reference «article 111 of the law of March 30, 1988».

Ninth resolution

The present meeting decides to modify the article 22 of the Articles, substituting the reference «December twenty, two thousand and two» to the reference «March thirty, nineteen eighty-eight».

Tenth resolution

The present meeting decides to modify the article 32 of the Articles, substituting «December twenty, two thousand and two» to the reference «March thirty, nineteen eighty-eight».

Eleventh resolution

The present meeting decides to modify the article 11.C of the Articles, as follows:

«The board of directors shall establish a separate pool of assets for each class of shares. With respect to relations between shareholders, such pool shall be attributed only to the class of shares issued concerned. With respect to relations between the Company and third parties, the Company constitutes a single legal entity; however, notwithstanding the article 2093 of the Luxembourg Civil code, the assets of one Sub-Fund are only responsible for all debts, engagements and obligations attributable to this Sub-Fund. Pool shall be established in the following manner:

a. the proceeds from the issue of each class of shares shall be applied in the books of the Company to the pool of assets established for that class of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this article;

b. where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same pool as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool;

c. where the company incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any action taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool;

d. in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be equally divided between all the pools or, insofar as justified by the amounts, shall be allocated to the pools prorata to the net asset values;

e. in addition, upon the record date of assets and/or liabilities, including any dividend, attributed to a specific category of shares according to its specific features as provided in the selling documents, the net asset value of such category of shares shall be adapted accordingly by taking into account such attributed assets and/or liabilities.»

Twelfth resolution

The present meeting decides to replace the article 19 of the Articles, as follows:

Art. 19. Manager. The board of directors of the Company has appointed CASPIAN CAPITAL MANAGEMENT LLC as manager (the «Manager») who shall supply the Company with recommendation and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to article 18 hereof and shall be appointed as day to day manager pursuant to Article 17 thereof .

Thirteenth resolution

The present meeting decides to replace reference to the Investment Advisor by reference to the Manager in article 20.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CDC INVESTMENT FUND, avec siège social à Luxembourg, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 53.209 et constituée suivant acte notarié de M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch à l'époque, le 21 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 59 daté du 1^{er} février 1996, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 21 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 224 du 8 février 2002.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures et Mademoiselle Frédérique Lefèvre, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg est élue présidente de l'Assemblée.

Monsieur Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg est nommé scrutateur.

La Présidente et le scrutateur s'entendent pour que Mademoiselle Hélène Jastrzebski, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

La présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 2.739,3268 actions en circulation, 2.181,7358 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées envoyées aux actionnaires en date du 9 mars 2005.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

* Modification de la dénomination de la Société en IXIS CASPIAN INVESTMENT FUND et amendement de l'article 1^{er} des Statuts de la Société comme suit;

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme en tant que société d'investissement à capital variable sous la dénomination de IXIS CASPIAN INVESTMENT FUND.»

* Clarification concernant la création dans chaque classe d'actions de deux ou plusieurs catégories d'actions par le conseil d'administration et amendement des articles 5 et 11 des Statuts de la Société comme suit;

- Concernant l'article 5, ajout à la fin du quatrième paragraphe du texte suivant:

«Le conseil d'administration peut en outre décider de créer à l'intérieur de chaque classe d'actions deux ou plusieurs catégories. Les catégories, bien qu'attribuées à la même classe, pourront différer l'une de l'autre en ce qui concerne les points suivants mais sans y être limitées: (i) les politiques de distribution, (ii) les frais de souscription et de rachat prévus, (iii) les structures de commissions de gestion et de conseil, (iv) les services aux actionnaires et autres commissions, (v) la devise ou l'unité de devise dans laquelle la catégorie peut être cotée et basée sur le taux de change entre cette devise ou unité de devise et la devise de référence de la classe correspondante et/ou (vi) l'utilisation de différentes techniques de couverture de manière à protéger dans la devise de référence de la catégorie correspondante les actifs et bénéfices cotés dans l'unité de devise de la catégorie correspondante d'actions contre le mouvement à long terme de leur unité de devise, (vii) le Jour d'Evaluation correspondant auquel la catégorie est émise et (viii) de tels autres éléments qui peuvent être déterminés par le Conseil de temps en temps en conformité avec la loi applicable. La catégorie ou les catégories émises devront être précisées et décrites plus en détail dans les documents de vente. Le conseil d'administration peut à tout moment créer des classes supplémentaires de catégories d'actions. Toute référence à la classe ou aux classes inclut une référence à sa ou ses catégories le cas échéant.

- Concernant l'article 11, ajout d'un nouveau paragraphe après le premier comme suit:

«Quand le Conseil d'Administration a décidé pour une classe spécifique d'émettre plusieurs catégories d'actions, le Conseil d'Administration peut décider de calculer la Valeur Nette d'Inventaire par action d'une catégorie comme décrit ci-après: à chaque Jour d'Evaluation, l'actif et le passif de la classe concernée sont évalués dans la devise de référence

comme stipulé ci-dessus. Les catégories d'actions connexes prennent part au portefeuille d'actions de la classe conformément aux positions de portefeuille attribuées à chaque catégorie. La valeur du nombre total de positions de portefeuille attribuées à une catégorie particulière à un Jour d'Évaluation donné ajustée à la valeur des actifs et passifs correspondant à cette catégorie à ce Jour d'Évaluation représente le total de la Valeur Nette d'Inventaire attribuée à cette catégorie d'actions à ce Jour d'Évaluation. La Valeur Nette d'Inventaire par action de cette catégorie à un Jour d'Évaluation équivaut au total de la Valeur Nette d'Inventaire de cette catégorie à ce Jour d'Évaluation divisé par le nombre total d'actions de cette catégorie encore en circulation à ce Jour d'Évaluation, avec la conversion correcte en devise appropriée dans la devise de transaction de la catégorie, si nécessaire.»

* Modification des Statuts de la Société afin qu'ils soient soumis à la Loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif comme suit:

* Modification de l'article 4 des Statuts, second paragraphe, en remplaçant la référence «loi du 30 mars 1988» par la référence «loi du 20 décembre 2002»;

* Modification de l'article 5 des Statuts, 3ème paragraphe, en remplaçant la référence «LUF 50.000.000» par la référence «EUR 1.250.000»;

* Modification de l'article 5 des Statuts, 5ème paragraphe, en remplaçant la référence «article 111 de la loi du 30 mars 1988» par la référence «article 133 de la loi du 20 décembre 2002»;

* Modification de l'article 22 des Statuts, en remplaçant la référence «trente mars mille neuf cent quatre-vingt-huit» par la référence «vingt décembre deux mille deux»;

* Modification de l'article 32 des Statuts, en remplaçant la référence «trente mars mille neuf cent quatre-vingt-huit» par la référence «vingt décembre deux mille deux»;

* Modification de l'article 11.C des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration établira pour chaque classe d'actions une masse distincte d'avoirs. Dans les relations des actionnaires entre eux, cette masse sera seulement attribuée à la classe d'actions émises concernée. Quant aux relations entre la Société et les tiers, la Société constitue une seule et même entité juridique, cependant par dérogation à l'article 2093 du code Civil, les avoirs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. A l'effet d'établir ces différentes masses d'avoirs:

a. dans les livres de la Société, les produits résultant de l'émission de chaque classe d'actions seront attribués à la masse des avoirs de cette classe d'actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette classe lui seront attribués conformément aux dispositions de cet Article;

b. lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier sera attribué dans les livres de la Société à la même masse d'avoirs à laquelle appartient l'avoir dont il découle et, à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée à la masse concernée;

c. lorsque la Société contracte un engagement qui concerne un avoir d'une masse d'avoirs déterminée ou une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué à cette masse;

d. au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué à une masse d'avoirs déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à parts égales entre toutes les masses d'avoirs ou, si les montants en cause le justifient, sera attribué aux différentes masses concernées au prorata des Valeurs Nettes d'Inventaire;

e. de plus, à la date d'enregistrement des avoirs et/ou engagements y compris les dividendes, attribués à une catégorie spécifique d'actions, suivant ces caractéristiques spécifiques telles que précisées dans les documents de vente, la valeur nette d'inventaire de cette catégorie d'actions sera attribuée en tenant compte de ces avoirs et/ou engagements.»

* Remplacement de l'article 19 des Statuts comme suit:

Art. 19. Le gestionnaire. Le conseil d'administration de la Société a nommé CASPIAN CAPITAL MANAGEMENT LLC comme gestionnaire (le «Gestionnaire») qui donnera toute recommandations et conseillera la Société dans le cadre de la politique d'investissement de la Société conformément à l'article 18 et sera nommé gestionnaire journalier conformément à l'article 17.

* Dans les Statuts, remplacement de la référence au Conseiller en Investissement par celle de Gestionnaire.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La présente assemblée décide de changer la dénomination de la Société de CDC INVESTMENT FUND en IXIS CASPIAN INVESTMENT FUND.

Deuxième résolution

La présente assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts de la Société comme suit:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme en tant que société d'investissement à capital variable sous la dénomination IXIS CAPITAL INVESTMENT FUND.»

Troisième résolution

La présente assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société à créer dans chaque classe d'actions, deux ou plusieurs catégories d'actions.

Quatrième résolution

La présente assemblée décide d'amender l'article 5 des Statuts de la Société de telle sorte que soit ajouté à la fin du quatrième paragraphe le texte suivant:

«Le conseil d'administration peut en outre décider de créer à l'intérieur de chaque classe d'actions deux ou plusieurs catégories. Les catégories, bien qu'attribuées à la même classe, pourront différer l'une de l'autre en ce qui concerne les points suivants mais sans y être limitées: (i) les politiques de distribution, (ii) les frais de souscription et de rachat prévus,

(iii) les structures des commissions de gestion et de conseil, (iv) les services aux actionnaires et autres commissions, (v) la devise ou l'unité de devise dans laquelle la catégorie peut être cotée et basée sur le taux de change entre cette devise ou unité de devise et la devise de référence de la classe correspondante et/ou (vi) l'utilisation de différentes techniques de couverture de manière à protéger dans la devise de référence de la catégorie correspondante les actifs et bénéfices cotés dans l'unité de devise de la catégorie correspondante d'actions contre le mouvement à long terme de leur unité de devise, (vii) le Jour d'Evaluation correspondant auquel la catégorie est émise et (viii) de tels autres éléments qui peuvent être déterminés par le Conseil de temps en temps en conformité avec la loi applicable. La catégorie ou les catégories émises devront être précisées et décrites plus en détail dans les documents de vente. Le conseil d'administration peut à tout moment créer des classes supplémentaires de catégories d'actions. Toute référence à la classe ou aux classes inclut une référence à sa ou ses catégories le cas échéant.»

Cinquième résolution

La présente assemblée décide d'amender l'article 11 des Statuts de la Société en ajoutant un nouveau paragraphe après le premier paragraphe comme suit:

«Quand le Conseil d'Administration a décidé pour une classe spécifique d'émettre plusieurs catégories d'actions, le Conseil d'Administration peut décider de calculer la Valeur Nette d'Inventaire par action d'une catégorie comme décrit ci-après: à chaque Jour d'Evaluation, l'actif et le passif de la classe concernée sont évalués dans la devise de référence comme stipulé ci-dessus. Les catégories d'actions connexes prennent part au portefeuille d'actions de la classe conformément aux positions de portefeuille attribuées à chaque catégorie. La valeur du nombre total de positions de portefeuille attribuées à une catégorie particulière à un Jour d'Evaluation donné ajustée à la valeur des actifs et passifs correspondant à cette catégorie à ce Jour d'Evaluation représente le total de la Valeur Nette d'Inventaire attribuée à cette catégorie d'actions à ce Jour d'Evaluation. La Valeur Nette d'Inventaire par action de cette catégorie à un Jour d'Evaluation équivaut au total de la Valeur Nette d'Inventaire de cette catégorie à ce Jour d'Evaluation divisé par le nombre total d'actions de cette catégorie encore en circulation à ce Jour d'Evaluation, avec la conversion correcte en devise appropriée dans la devise de transaction de la catégorie, si nécessaire.»

Sixième résolution

La présente assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts, second paragraphe, en remplaçant la référence «loi du 30 mars 1988» par la référence «loi du 20 décembre 2002».

Septième résolution

La présente assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, 3ème paragraphe, en remplaçant la référence «LUF 50.000.000» par la référence «EUR 1.250.000».

Huitième résolution

La présente assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, 5ème paragraphe, en remplaçant la référence «article 111 de la loi du 30 mars 1988» par la référence «article 133 de la loi du 20 décembre 2002».

Neuvième résolution

La présente assemblée décide de modifier l'article 22 des Statuts, en remplaçant la référence «trente mars mille neuf cent quatre-vingt-huit» par la référence «vingt décembre deux mille deux».

Dixième résolution

La présente assemblée décide de modifier l'article 32 des Statuts, en remplaçant la référence «trente mars mille neuf cent quatre-vingt-huit» par la référence «vingt décembre deux mille deux».

Onzième résolution

La présente assemblée décide de modifier l'article 11.C des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration établira pour chaque classe d'actions une masse distincte d'avoirs. Dans les relations des actionnaires entre eux, cette masse sera seulement attribuée à la classe d'actions émises concernée. Quant aux relations entre la Société et les tiers, la Société constitue une seule et même entité juridique, cependant par dérogation à l'article 2093 du code Civil, les avoirs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. A l'effet d'établir ces différentes masses d'avoirs:

a. dans les livres de la Société, les produits résultant de l'émission de chaque classe d'actions seront attribués à la masse des avoirs de cette classe d'actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette classe lui seront attribués conformément aux dispositions de cet Article;

b. lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier sera attribué dans les livres de la Société à la même masse d'avoirs à laquelle appartient l'avoir dont il découle et, à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée à la masse concernée;

c. lorsque la Société contracte un engagement qui concerne un avoir d'une masse d'avoirs déterminée ou une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué à cette masse;

d. au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué à une masse d'avoirs déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à parts égales entre toutes les masses d'avoirs ou, si les montants en cause le justifient, sera attribué aux différentes masses concernées au prorata des Valeurs Nettes d'Inventaire;

e. de plus, à la date d'enregistrement des avoirs et/ou engagements y compris les dividendes, attribués à une catégorie spécifique d'actions, suivant ces caractéristiques spécifiques telles que précisées dans les documents de vente, la valeur nette d'inventaire de cette catégorie d'actions sera attribuée en tenant compte de ces avoirs et/ou engagements.»

Douzième résolution

La présente assemblée décide de remplacer l'article 19 des Statuts comme suit:

Art. 19. Le gestionnaire. Le conseil d'administration de la Société a nommé CASPIAN CAPITAL MANAGEMENT LLC comme gestionnaire (le «Gestionnaire») qui donnera toute recommandation et conseillera la Société dans le cadre de la politique d'investissement de la Société conformément à l'article 18 et sera nommé gestionnaire journalier conformément à l'article 17.

Treizième résolution

La présente assemblée décide de remplacer dans les Statuts la référence au Conseiller en Investissement, par celle de Gestionnaire.

Le notaire soussigné, qui a la connaissance de l'anglais, déclare qu'à la demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Lefèvre, Y. Deschamps, H. Jastrzebski, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 mars 2005, vol. 431, fol. 1, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mars 2004.

H. Hellinckx.

(026277.3/242/383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

DE KLENGE KACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9029 Warken, 7, cité Bourschterbach.

R. C. Luxembourg B 98.335.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quinze décembre.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur André Pauwels, (matr. 1956 06 13 213), commerçant, demeurant à L-9029 Warken, 7, cité Bourschterbach;

2) Madame Monique Majerus, (matr. 1958 11 03 266), commerçante, épouse de Monsieur André Pauwels, demeurant à L-9029 Warken, 7, cité Bourschterbach;

3) Monsieur Patrick Pauwels, (matr. 1983 02 15 150), cuisinier, demeurant à L-9047 Ettelbruck, 45, rue du Prince Henri,

les prénommés seuls associés de la société à responsabilité limitée DE KLENGE KACH, S.à r.l., avec siège social à L-9029 Warken, 7, cité Bourschterbach,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2003, volume 612, folio 67, case 4, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 10532 de l'année 2004,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 98.335,

lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, ont requis le notaire d'acter:

- que ladite société a cessé toute activité commerciale;
- que les comparants décident de la dissoudre avec effet immédiat;
- que la société a été liquidée aux droits de parties préalablement à la signature des présentes;
- que décharge est donnée aux gérants administratifs, Monsieur André Pauwels et Madame Monique Majerus, pré-qualifiés, pour l'exécution de leurs mandats;

que décharge est donnée au gérant technique, Monsieur Patrick Pauwels, pour l'exécution de son mandat;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq années au domicile de Monsieur André Pauwels.

Frais

Les frais des présentes sont solidairement à charge des comparants.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Pauwels, M. Majerus, P. Pauwels, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2004, vol. 614, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 23 décembre 2004.

M. Cravatte.

(904236.3/205/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 décembre 2004.

XELOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.234.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société DEWEY HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Ellen L. Skelton Building Fischer's Estate, P.O. Box 3820 Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 27 novembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que la société anonyme XELOFIN S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.234, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 août 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 80 du 16 janvier 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte par le notaire instrumentant en date du 25 février 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 850 du 5 juin 2002.

II. Que le capital de la société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III. Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société XELOFIN S.A., qu'en conséquence celle-ci se trouve dissoute de plein droit par la réunion de toutes les parts en une seule main.

IV. Que la comparante se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V. Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII. Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII. Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé, la comparante requiert le notaire de constater que la société anonyme XELOFIN S.A., est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les trois cent dix (310) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Frais

Les frais des présentes sont évalués sans nul préjudice à environ six cents euros (EUR 600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 29 décembre 2004, vol. 358, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 décembre 2004.

H. Beck.

(000145.3/201/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

ELEVEN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.024.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ELEVEN INVESTMENT S.A.

Signature

(005107.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

DEXIA MICRO-CREDIT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.258.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of DEXIA MICRO-CREDIT FUND will be held at the registered office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on 27 April 2005 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets as at December 31, 2004; Appropriation of the results;
3. Discharge to the Directors;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the meeting of DEXIA MICRO-CREDIT FUND, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (01136/755/23)

The Board of Directors.

SINOPIA GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 64.246.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on April 27, 2005 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2004 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
4. Director's fees.
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 22, 2005 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01155/755/20)

The Board of Directors.

ARGOLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.451.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 27 avril 2005 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01217/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

14804

UNIVERSAL GROUP FOR INDUSTRY AND FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.651.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 2 mai 2005 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibérations et décisions sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00885/755/20)

Le Conseil d'Administration.

SOLUDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 4.473.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra au siège social, 3B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, le 13 mai 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la Société pour l'exercice 2004
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 2004
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Nomination statutaire
5. Divers

Messieurs les Actionnaires voudront bien, trois jours francs au moins avant l'assemblée, déposer leurs titres auprès de la DEXIA-BIL.

I (00931/000/18)

PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.984.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 6 mai 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Délibération concernant la continuation des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01052/755/20)

Le Conseil d'Administration.

14805

SINOPIA ALTERNATIVE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 82.229.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *April 27, 2005* at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2004 and allocation of the results.
3. Director's fees.
4. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 22, 2005 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01157/755/20)

The Board of Directors.

ADEN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.815.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

des Actionnaires qui se tiendra le mardi 3 mai 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01174/755/17)

Le Conseil d'Administration.

LEBANON HOLDINGS, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.687.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *April 28, 2005* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2004 and allocation of the results.
3. Director's fee.
4. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicaf.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 25, 2005 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01218/755/20)

The Board of Directors.

H2F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 97.067.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 28 avril 2005 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (01185/833/17)

Le Conseil d'administration.

CENTRAL ASIAN FLOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 103.519.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, le 28 avril 2005 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (01220/000/17)

Le Conseil d'administration.

GEFIP EUROLAND QUANTITATIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.100.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») qui se tiendra le mercredi 4 mai 2005 à 11.00 heures, au siège de la Société et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée à la BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée, sont priés de faire connaître à la Société par écrit (lettre ou procuration) au moins 24 heures avant la tenue de l'Assemblée leur intention d'y participer.

I (01326/755/25)

Pour le Conseil d'Administration.

FANT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 45.770.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 avril 2005 à 12.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (01243/045/16)

Le Conseil d'Administration.

MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 89.173.

Die Aktionäre der MainFirst, SICAV sind eingeladen, an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 28. April 2005 um 10.30 Uhr in den Räumlichkeiten der BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxemburg-Kirchberg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Vorlage des Geschäftsberichts des Verwaltungsrats für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2004.
2. Vorlage des Berichts des Wirtschaftsprüfers.
3. Genehmigung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2004.
4. Gewinnverwendung.
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2004.
6. Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
7. Sonstiges.

Die Besitzer von Inhaberaktien, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, mindestens fünf Kalendertagen vor dem 28. April 2005 ihre Aktien bei der BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxemburg zu hinterlegen und die Sperrung dieser Aktien zu beantragen.

Die Besitzer von Namensaktien, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die Gesellschaft mindestens fünf Kalendertagen vor dem 28. April 2005 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

Die in der Tagesordnung der Generalversammlung aufgeführten Beschlüsse erfordern kein besonderes Quorum und werden, falls sie von der Mehrzahl der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre getroffen werden, angenommen.

I (01280/755/27)

Der Verwaltungsrat.

WINE YARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 103.851.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Divers.

I (01269/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

DINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 24.540.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *April 28, 2005* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2004 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 25, 2005 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01222/755/19)

The Board of Directors.

EUROPHENIX MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 26.126.

Avis de clôture de la liquidation d'EUROPHENIX FUND

La liquidation d'EUROPHENIX FUND (le «Fonds») a été clôturée le 1^{er} mars 2005 par une décision du Conseil d'Administration d'EUROPHENIX MANAGEMENT COMPANY S.A. (la «Société de gestion») agissant en tant que liquidateur du Fonds.

Tous les produits de la liquidation ont été payés aux actionnaires autorisés à cela et, en conséquence, aucun montant n'a été déposé à la Caisse des Consignations à Luxembourg.

Les livres et les rapports du Fonds resteront conservés au siège social de la Société de gestion, 5, rue Jean Monnet, L-2952 Luxembourg pour une durée de cinq ans.

Notice of closure of liquidation of EUROPHENIX FUND

The liquidation of EUROPHENIX FUND (the «Fund») was closed on 1st March 2005 by decision of the board of directors of EUROPHENIX MANAGEMENT COMPANY S.A. (the «Management Company») acting as liquidator of the Fund.

All of the liquidation proceeds have been paid to the shareholders entitled thereto and, accordingly, no remaining amount has been deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg.

The accounts and records of the Fund will remain deposited at the offices of the Management Company, 5, rue Jean Monnet, L-2952 Luxembourg for a period of five years.

(01303/2300/22)

For the Board of Directors.

G.A.B.N.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *26 avril 2005* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01267/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

PAN-HOLDING, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 7.023.

Les actionnaires de PAN-HOLDING sont convoqués en

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

qui se tiendront le 26 avril 2005, respectivement à 12.30 heures et 15 heures, au siège social de la Société, 7, place du Théâtre, Luxembourg, avec les ordres du jour suivants:

ASSEMBLEE GENERAL EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour:

Modification de l'article 19 paragraphe premier des Statuts de la Société.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration; approbation des situations financières et des comptes au 31 décembre 2004.
2. Affectation des résultats de l'exercice, fixation du dividende et date de mise en paiement.
3. Décharge à donner aux Administrateurs.
4. Réélection d'Administrateurs.
5. Fixation de la rémunération du Conseil pour l'exercice 2004.
6. Réélection du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

L'unique point de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire requiert un quorum de présence de la moitié du capital social et la résolution doit être approuvée par une majorité des deux tiers des voix des actions présentes ou représentées.

Les rapports du Conseil d'Administration et le texte des résolutions proposées aux deux assemblées sont disponibles sur demande à adresser au siège social de la Société.

Les titres au porteur pourront être déposés auprès de tout établissement bancaire ou financier agréé par la Société. Les certificats de dépôt et d'immobilisation devront parvenir avant le 21 avril 2005 à la Société, Boîte Postale 408, L-2014 Luxembourg.

Il n'est pas besoin de certificat de dépôt et d'immobilisation pour les actions nominatives.

Pour être admis aux Assemblées Générales, les titulaires d'actions nominatives ou au porteur devront informer la Société de leur intention d'y assister avant le 21 avril 2005.

Les actionnaires qui ne pourraient assister personnellement à ces Assemblées et qui souhaiteraient s'y faire représenter, sont priés de faire parvenir avant le 21 avril 2005 à PAN-HOLDING, Boîte Postale 408, L-2014 Luxembourg, une procuration dûment complétée et signée.

I (01325/1987/36)

Le Conseil d'Administration.

EUROFUNDLUX, EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 82.461.

Les actionnaires sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la société sous rubrique avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2004
2. Approbation des Etats Financiers au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat
4. Rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2005
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an
6. Divers

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée puisse délibérer valablement.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Chaque action, quels que soient le compartiment et la classe ou sous-classe auxquels elle se rapporte et quelle que soit sa valeur nette d'inventaire dans son compartiment et sa classe ou sous-classe, donne droit à une voix.

Pour pouvoir assister ou être représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, le propriétaire d'actions au porteur sera tenu de déposer son récépissé de souscription ou tout autre document probant aux guichets de l'une des agences mentionnés ci-dessous, accompagné éventuellement d'une procuration cinq (5) jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Sont admis à assister ou être représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le registre des actionnaires (5) cinq jours francs avant la tenue de ladite Assemblée. Les propriétaires d'actions

nominatives devront aviser le Conseil d'Administration de la Société par écrit cinq (5) jours francs avant l'Assemblée de leur intention d'y participer soit personnellement, soit par procuration, laquelle devra être déposée cinq (5) jours francs avant l'Assemblée à l'un des guichets mentionnés ci-dessous.

Au Grand-Duché de Luxembourg: CREDEMLUX, 10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

En Italie: CREDITO EMILIANO S.p.A., Via Emilia S. Pietro, 4, I-42100 Reggio Emilia.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration en désignant un représentant de l'Agent Domiciliaire, c'est-à-dire CREDEMLUX, comme mandataire. Des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au Siège Social de la Société; la procuration doit être communiquée au mandataire endéans le délai indiqué ci-dessus, moyennant câble, télégramme, télex, télécopie ou tout moyen similaire soit directement à CREDEMLUX, soit par l'intermédiaire de CREDITO EMILIANO S.p.A.

I (01384/1913/38)

Le Conseil d'Administration.

HANOTA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.800.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 27 avril 2005 14.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

I (01244/788/15)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA CLICKINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.730.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de DEXIA CLICKINVEST qui se tiendra au siège social de la société, 69, route d'Esch à Luxembourg, le 28 avril 2005 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Seront admis à l'Assemblée Générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le Conseil d'Administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'Assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg:

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.
69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg

- en Belgique:

DEXIA BANQUE
44, boulevard Pachéco
B-1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (01156/755/33)

Le Conseil d'Administration.

HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.146.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, le 6 mai 2005 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant au 31 décembre 2004;
2. Approbation du bilan concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2006;
5. Divers.

I (01266/000/18)

VIALDO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.066.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01268/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 86.176.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi 28 avril 2005 à 11.30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

I (01221/755/25)

Le Conseil d'Administration.

EAGLE ENERGY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.777.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01271/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

ABTIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 71.827.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2005 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01272/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.222.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi 28 avril 2005 à 10.30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

I (01219/755/25)

Le Conseil d'administration.

14813

HARLSTONE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.099.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01274/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

COSAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.588.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 10 février 2005 à 11.00 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 25 mai 2005 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:
La société a pour objet social la mise à disposition d'administrateurs ainsi que l'acceptation de mandats d'administrateurs au profit de sociétés tierces.
La société a également pour objet la prise de participations dans le capital de toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises.
Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01387/755/21)

Le Conseil d'Administration.

TORRES VEDRAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 44.368.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu exceptionnellement le 28 avril 2005 à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes jusqu'à ce jour;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, affectation du résultat et rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
3. Autorisation de procéder à une augmentation de capital en numéraire et/ou par incorporation de tout ou partie des réserves de la société;
4. Confirmation de la décision des actionnaires de procéder à la cession de tout ou partie des deux participations financières: les sociétés FRANCISCO CABRAL LDA et CABRAL & FILHOS;
5. Décision d'agrément de vente à Monsieur Philippe Dubost de l'intégralité de la participation CABRAL & FILHOS pour un prix correspondant à son actif net comptable;
6. Divers.

I (01440/565/21)

Les Administrateurs.

ERACOLUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 84.781.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01324/696/16)

Le Conseil d'Administration.

SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 41.858.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01276/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

EUROFUNDLUX, EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 82.461.

Les actionnaires sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra par-devant Notaire le 25 avril 2005 à 12.00 heures au siège social de la Société sous rubrique avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Soumission de la Société à la partie I de la loi du 20 décembre 2002 et modification subséquente des articles 3, 5, 18, 23 et 25 des statuts.
2. Modification de l'article 3 des statuts pour le libeller comme suit:
«L'objet de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou en d'autres actifs financiers liquides visés à l'article 41(1) de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif conformément à la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 ci-dessous, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. La Société peut prendre toutes les mesures et effectuer toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 précitée relative aux organismes de placement collectif («ci-après dénommée «la Loi de 2002»»). La Société sera autogérée ou bien nommera une société de gestion.»
3. Modification de l'article 10 des statuts concernant la politique d'investissement.
4. Modification de l'article 6 paragraphe 2 phrase 1 pour supprimer «et pour la première fois en 2002» et de l'article 20 paragraphe 1 afin de supprimer la phrase 2.
5. Prise d'effet des modifications mentionnées aux points 1), 2), 3) et 4): le 1^{er} juin 2005»

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elle seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Chaque action, quels que soient le compartiment et la classe ou sous-classe auxquels elle se rapporte et quelle que soit sa Valeur Nette d'Inventaire dans son compartiment et sa classe ou sous-classe, donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée selon les modalités mentionnées ci-dessous.

Pour pouvoir assister ou être représenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire le propriétaire d'actions au porteur sera tenu de déposer son récépissé de souscription ou tout autre document probant aux guichets de l'une des agences mentionnées ci-dessous, accompagné éventuellement d'une procuration, cinq jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont admis à assister ou à être représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le registre des actionnaires cinq (5) jours francs avant la tenue de ladite Assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives devront aviser le Conseil d'Administration de la Société par écrit cinq (5) jours francs avant l'Assemblée de leur intention d'y participer soit personnellement soit par procuration, laquelle devra être déposée cinq (5) jours francs avant l'Assemblée à l'un des guichets mentionnés ci-dessous.

Au Grand-Duché de Luxembourg: CREDEMLUX, 10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

En Italie: CREDITO EMILIANO S.p.A., Via Emilia S. Pietro, 4,1-42100 Reggio Emilia.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration en désignant un représentant de l'Agent Domiciliaire, c'est-à-dire CREDEMLUX, comme mandataire. Des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société; la procuration doit être communiquée au mandataire endéans le délai indiqué ci-dessus, moyennant câble, télégramme, télex, télécopie ou tout moyen similaire soit directement à CREDEMLUX, soit par l'intermédiaire de CREDITO EMILIANO S.p.A.

Le texte du projet de refonte des statuts et le prospectus modifié sont disponibles au siège de la Société.

I (01385/1913/50)

Le Conseil d'Administration.

BAOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.895.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2005 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01277/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

GILDA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 60.482.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 15 février 2005 à 10.00 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 25 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 2 des statuts de la société, relatif à l'objet social, qui aura désormais la teneur suivante:
La société a pour objet social la mise à disposition d'administrateurs ainsi que l'acceptation de mandats d'administrateurs au profit de sociétés tierces.
La société a également pour objet la prise de participations dans le capital de toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises.
Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01386/755/21)

Le Conseil d'Administration.

ACTIVEST LUX GLOBAL PORTFOLIO, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxemburg B 30.176.

Gemäß Artikel 10, 11 und 12 der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre auf den 29. April 2005 um 11.00 Uhr an den Gesellschaftssitz.

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszurweisung per 31. Dezember 2004
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Festsetzung der Vergütung von Verwaltungsratsmitgliedern
5. Neuwahl der Verwaltungsratsmitglieder
6. Wahl des Wirtschaftsprüfers als Prüfer für das Geschäftsjahr 2005
7. Verschiedenes

Die Entscheidungen der ordentlichen Generalversammlung werden durch einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre getroffen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens 5 Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei einer der folgenden Stellen hinterlegen:

- COUTTS BANK VON ERNST AG, Stauffacherstrasse, 1, CH-8022 Zürich
- HVB BANQUE LUXEMBOURG, Société Anonyme, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

Auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung werden die Aktionäre dann ohne weitere Formalitäten zur Generalversammlung zugelassen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäß Artikel 11 der Statuten durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie neben der Hinterlegungsbestätigung eine schriftliche Vollmacht erteilen und beides wenigstens 5 Tage vor der Versammlung bei der Gesellschaft am Gesellschaftssitz einget.

Luxemburg, im April 2005.

I (00584/755/28)

Der Verwaltungsrat.

SAMUEL'S FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.601.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 4 mai 2005 à 9.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

I (01452/755/17)

Le Conseil d'Administration.

BULAXIE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.090.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.

5. Nominations statutaires.

6. Divers.

I (01270/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

RENDERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.389.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 avril 2005 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits arrêtés au 30 juin 2001, au 30 juin 2002 et au 30 juin 2003 et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
6. Divers.

I (01323/655/17)

Le Conseil d'Administration.

FIVER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.018.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 3 mai 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01383/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SPAREPLAN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.216.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 21 avril 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00666/755/18)

Le Conseil d'Administration.

14818

VULCANUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.856.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01278/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

ANEGADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 89.821.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, le 6 mai 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant au 31 décembre 2004;
2. Approbation du bilan concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2007;
5. Divers.

I (01273/000/18)

DORAZINE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.096.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2005 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (01135/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

ALPES MONT BLANC INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 70.538.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01275/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

THE SAILOR'S FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.503.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 18 avril 2005 à 10.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2004;
2. Affectation des résultats;
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
4. Nominations statutaires;
5. Divers

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
II (01234/755/17)

Le Conseil d'Administration.

GORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 66.735.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 avril 2005 à 15.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- divers

II (00272/560/15)

Le Conseil d'Administration.

FORTESCUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 81.640.

Les actionnaires son convoqués par le présent avis à

l' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 18 avril 2005 à 10.00 heures au siège de la Société, 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2004, lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2004.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (00667/000/17)

Le Conseil d'Administration.

14820

COMILFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 31.157.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 avril 2005 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Divers.

II (00276/560/15)

Le Conseil d'Administration.

COM SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.507.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») qui se tiendra le jeudi 21 avril 2005 à 11.00 heures, au siège de la Société et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice social clos au 31 décembre 2004.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2004.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la Société, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de l'intention d'assister à l'Assemblée.

II (00907/755/28)

Pour le Conseil d'Administration.

FINANCIERE DE BEAUFORT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.128.

La première Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 28 janvier 2005 à 11.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision quant à la poursuite des activités de la société à l'ordre du jour, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 2 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00798/755/16)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN GENERAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 94.997.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 21 avril 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00781/755/18)

*Le Conseil d'Administration.***DEXIA CONVERTIX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.995.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société DEXIA CONVERTIX qui se tiendra au siège social de la SICAV, le 19 avril 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004; affectation des résultats;
4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Seront admis à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant la date de l'Assemblée aux guichets de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (00826/755/24)

*Le Conseil d'Administration.***CAIMAN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 96.282.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 avril 2005 à 9.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (00912/045/16)

Le Conseil d'Administration.

MIRALT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 82.482.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *April 19, 2005* at 3.00 p.m. with the following

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2004 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 15, 2005 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (00910/755/19)

The Board of Directors.

CARMIGNAC PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.409.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le *18 avril 2005* à 15.00 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clos le 31 décembre 2004.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité des deux tiers des actions représentées à l'assemblée.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

II (01146/755/23)

Le Conseil d'Administration.

TROCADERO DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 95.098.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *21 avril 2005* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (00978/817/17)

Le Conseil d'Administration.

MeesPierson-STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.023.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le mardi 19 avril 2005 à 10.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

II (01088/755/25)

Le Conseil d'administration.

LITHONIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 65.793.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 avril 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (00914/045/16)

Le Conseil d'Administration.

RAW PATENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.589.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (00913/045/17)

Le Conseil d'Administration.

ALTRUM SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxembourg B 81.918.

Die Aktionäre der Altrum SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 18. April 2005 um 14.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2004 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefaßt.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im März 2005.

II (01180/755/25)

Der Verwaltungsrat.

B.C. GESELLSCHAFT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.733.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 avril 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (00977/817/17)

Le Conseil d'Administration.

BOURGHHAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.255.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 avril 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 octobre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 octobre 2004;
3. affectation des résultats au 31 octobre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (00979/817/18)

Le Conseil d'Administration.

MIROBLIG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.751.

Les actionnaires de MIROBLIG (la «Société») sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'«Assemblée») qui se tiendra au siège social de la Société, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, le mardi 19 avril 2005, à 11.30 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2004.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg où des formules de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer dans les mêmes délais, par écrit (lettre ou procuration), le conseil d'administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

II (01080/755/26)

Pour le conseil d'administration.

ALMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 95.125.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 avril 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (00980/817/17)

Le Conseil d'Administration.

GRENELLE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 95.131.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 avril 2005 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (00981/817/17)

Le Conseil d'Administration.

MIR QUALITY GROWTH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.392.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the «Meeting») of MIR QUALITY GROWTH SICAV (the «Company») will be held at the registered office of the Company, 23, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg, on Tuesday 19th April 2005 at 11.00 a.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the directors and of the auditor for the accounting year ended December 31, 2004.
2. Approval of the annual accounts for the accounting year ended December 31, 2004.
3. Allocation of the results.
4. Discharge to the directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ended December 31, 2004.
5. Composition of the board of directors.
6. Re-election of the auditor.
7. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend or to be represented to the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their share certificates five days before the Meeting at the window of BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg where proxy forms are available.

Registered shareholders have to inform the board of directors of the Company by mail (letter or form of proxy) of their intention to attend the Meeting five days before this latter.

II (01081/755/27)

By order of the board of directors.

CONCERN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.256.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 avril 2005 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 octobre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 octobre 2004;
3. affectation des résultats au 31 octobre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

II (00987/817/18)

Le Conseil d'Administration.

RHUNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 101.742.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 avril 2005 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (01005/045/16)

Le Conseil d'Administration.

CAROLUS INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.100.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 18 avril 2005 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2004;
- Quitus aux administrateurs et au commissaires;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

II (00988/000/17)

Le Conseil d'Administration.

BRG FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 27.709.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 avril 2005 à 16.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01188/584/23)

Le Conseil d'Administration.

LAMAZERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.128.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 avril 2005 à 9.00 heures avec pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2004
4. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire
5. Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans
6. Divers

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

II (00989/000/18)

Le Conseil d'Administration.

SHARE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.744.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 18 avril 2005 à 10.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01190/584/23)

Le Conseil d'Administration.

ANDALOS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 40.950.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 19 avril 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

II (00996/833/17)

Le Conseil d'Administration.

WAMPUM, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 94.131.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le mardi 19 avril 2005 à 11.30 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01072/755/18)

Le Conseil d'Administration.

DANZI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.330.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le lundi 2 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01279/755/17)

Le Conseil d'Administration.

IMMOBILIERE ORION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 93.725.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 17 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01134/755/18)

Le Conseil d'Administration.

FIXE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.740.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 18 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixe pour l'Assemblée.

II (01189/584/23)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE DE SENNINGERBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.466.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des Actionnaires qui se tiendra au siège social de la société, le 18 avril 2005 à 11.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Révocation des Administrateurs
2. Nomination de trois Administrateurs en remplacement
3. Plainte au pénal à déposer par la société contre les Administrateurs pour violation des articles 163-3, 166§2, 169 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée
4. Rectification des décisions de correction de valeur des créances détenues sur les sociétés italiennes prises en Assemblée Générale de la société de date du 9 septembre 2004
5. Décisions de porter les corrections nécessaires sur les bilans de la société suite à la décision prise à la quatrième résolution
6. Divers.

Les actionnaires ou leur(s) représentant(s) sont priés de bien vouloir se présenter munis des titres au porteur de la société ou d'un certificat de blocage émanant d'une banque, notaire, avocat ou autre professionnel du secteur financier reconnu et relatif au dépôt desdits titres.

II (01232/000/22)

Le Conseil d'Administration.

LION OBLILUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 29.530.

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la Société LION OBLILUX (la «Société»), qui se déroulera au siège social de la Société 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg le 25 avril 2005 à 11.00 heures (CET) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approuver et ratifier le projet de fusion (le «Projet de Fusion») tel que publié le 22 mars 2005 dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg et tel que déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.
2. Approuver la fusion de LION OBLILUX (la «Société») avec CREDIT AGRICOLE FUNDS, une Société d'Investissement à Capital Variable luxembourgeoise ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg après avoir entendu
 - le rapport du conseil d'administration de la Société relatif au Projet de Fusion, et
 - le rapport des experts tel que prévu dans l'Article 266 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à la Date Effective telle que définie dans le Projet de Fusion.
3. Accepter l'émission aux actionnaires de la Société, sans frais, d'actions sans valeur nominale du portefeuille CREDIT AGRICOLE FUNDS - EURO BOND (les «Nouvelles Actions») en considération de l'apport de l'ensemble des actifs et des engagements de la Société vers le portefeuille CREDIT AGRICOLE FUNDS - EURO BOND, à un ratio d'échange correspondant à un prix basé sur la valeur nette d'inventaire par action de CREDIT AGRICOLE FUNDS - EURO BOND applicable à la Date Effective, telle que définie dans le Projet de Fusion.
4. Accepter l'émission de Nouvelles Actions de la sous-classe «Classic» («Sous-Classe C») du portefeuille CRÉDIT AGRICOLE FUNDS - EURO BOND, sous forme nominative (comprenant des fractions d'actions jusqu'à trois décimales), contre les anciennes actions de la Société aux actionnaires de la Société après livraison à l'agent de transfert de CREDIT AGRICOLE FUNDS de leurs certificats d'actions au porteur avec tous les coupons non échus attachés, à moins qu'ils n'exigent d'être remboursés en espèces.
5. Accepter l'émission aux actionnaires de la Société de Nouvelles Actions de capitalisation et de distribution de CREDIT AGRICOLE FUNDS - EURO BOND en fonction des actions détenues dans LION OBLILUX.
6. Noter que suite à la fusion, la Société sera dissoute sans liquidation, que toutes les anciennes actions de la Société seront annulées et que les actifs et les engagements de la Société seront réputés transférés au portefeuille CREDIT AGRICOLE FUNDS - EURO BOND le jour de la fusion, tel que déterminé dans le Projet de Fusion.
7. Divers.

Un quorum de présence d'au moins 50% des actions émises est requis pour que l'assemblée puisse délibérer valablement. Les décisions seront prises à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

Les documents suivants sont mis gratuitement à la disposition des actionnaires au siège social de la Société:

- (i) le texte du Projet de Fusion;

(ii) le prospectus de CREDIT AGRICOLE FUNDS daté de novembre 2004 ainsi que ses Addenda datés respectivement de décembre 2004 et janvier 2005;

(iii) les comptes annuels audités de CREDIT AGRICOLE FUNDS au 30 juin 2002, au 30 juin 2003, au 30 juin 2004 ainsi que les comptes intérimaires au 31 décembre 2004;

(iv) les comptes annuels audités de LION OBLILUX au 30 septembre 2002, 30 septembre 2003 et 30 septembre 2004;

(v) les rapports des Administrateurs de LION OBLILUX et CREDIT AGRICOLE FUNDS;

(vi) les rapports spéciaux des auditeurs de LION OBLILUX et CREDIT AGRICOLE FUNDS.

Si vous ne pouvez participer en personne à l'assemblée, vous pouvez demander au siège social de la Société, un formulaire de procuration au bénéfice d'une autre personne identifiée. Les procurations devront être envoyées à CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Fax: +352/47.67.37.81), avant le 20 avril 2005.

Afin de participer à l'assemblée, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs actions au siège social de la Société au plus tard le 20 avril 2005.

II (01113/755/56)

Le Conseil d'Administration.

**SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 8.202.

The quorum requirement of 50% of the outstanding Shares was not satisfied at the extraordinary general meeting of Shareholders (the «Meeting») of SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (the «Company») which was held on 14th March 2005.

Notice is therefore hereby given that a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held at the registered office of the Company on 26th April 2005, at 11.00 a.m. Luxembourg time, with the following agenda:

Agenda:

Approval of a proposal to make amendments to the Articles of Association of the Company (the «Articles»), and accordingly to fully restate the Articles, particularly to submit the Company to the Law of 20th December, 2002 relating to undertakings for collective investment (the «Law»). Such amendments will include in particular the following provisions:

1. Amendment of article 3 of the Articles so as to read as follows:

«The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio. The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part I of the law of twentieth December two thousand and two regarding collective investment undertakings as amended (the «Law»).»

2. Amendment of article 16 of the Articles in order to take into consideration the new rules provided for by chapter 5 of the Law.

3. General update of the Articles by amending articles 5, 6, 8, 17, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 31.

The detailed amendments to the Articles are available for inspection at, or may upon request be received from, the registered office of the Company in Luxembourg.

Voting

Resolutions on the agenda of the second Meeting will not require any quorum and will be passed by a majority of 75% of the votes expressed by the Shareholders present or represented at this Meeting.

Forms of proxy (please see below, under «Voting arrangements») already received for the Meeting which was held on 14th March will be used to vote at the second Meeting.

Voting arrangements

Holders of registered Share who cannot attend the second Meeting may vote by returning the form of proxy sent to them to the Company's Registrar and Transfer Agent, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, no later than 5.00 p.m. Luxembourg time on 20th April 2005. Holders of bearer Shares who wish to attend the second Meeting or vote at this Meeting by proxy should deposit their Share certificates with SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., no later than 5.00 p.m. Luxembourg time on 20th April 2005. The Shares so deposited will remain blocked until the day after the second Meeting.

SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND

N. Fessey / G. Janaway

Director / Director

II (01061/755/47)

THE PRIVATE EQUITY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 84.556.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 15 avril 2005 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

II (01086/534/14)

Le Conseil d'Administration.

TIBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 101.768.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 20 avril 2005 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (00998/045/17)

Le Conseil d'Administration.

MILLENNIUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.423.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 1^{er} avril 2004*

Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Reiland, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

MILLENNIUM S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004565.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.